

A517 Arrêts de bus, accès par rampe

09/2019 Selon norme SN 640 075, annexe 15

Si sur l'emplacement prévu, pour des raisons justifiées de proportionnalité, l'accès à niveau selon la fiche A 516 n'est pas possible, la meilleure solution alternative doit être choisie:

- déplacer l'arrêt
- surélévation partielle de l'aire d'accès pour les fauteuils roulants
- hauteur de quai de 0.16 m, exigée pour tous les accès avec rampe

Bordure d'accostage

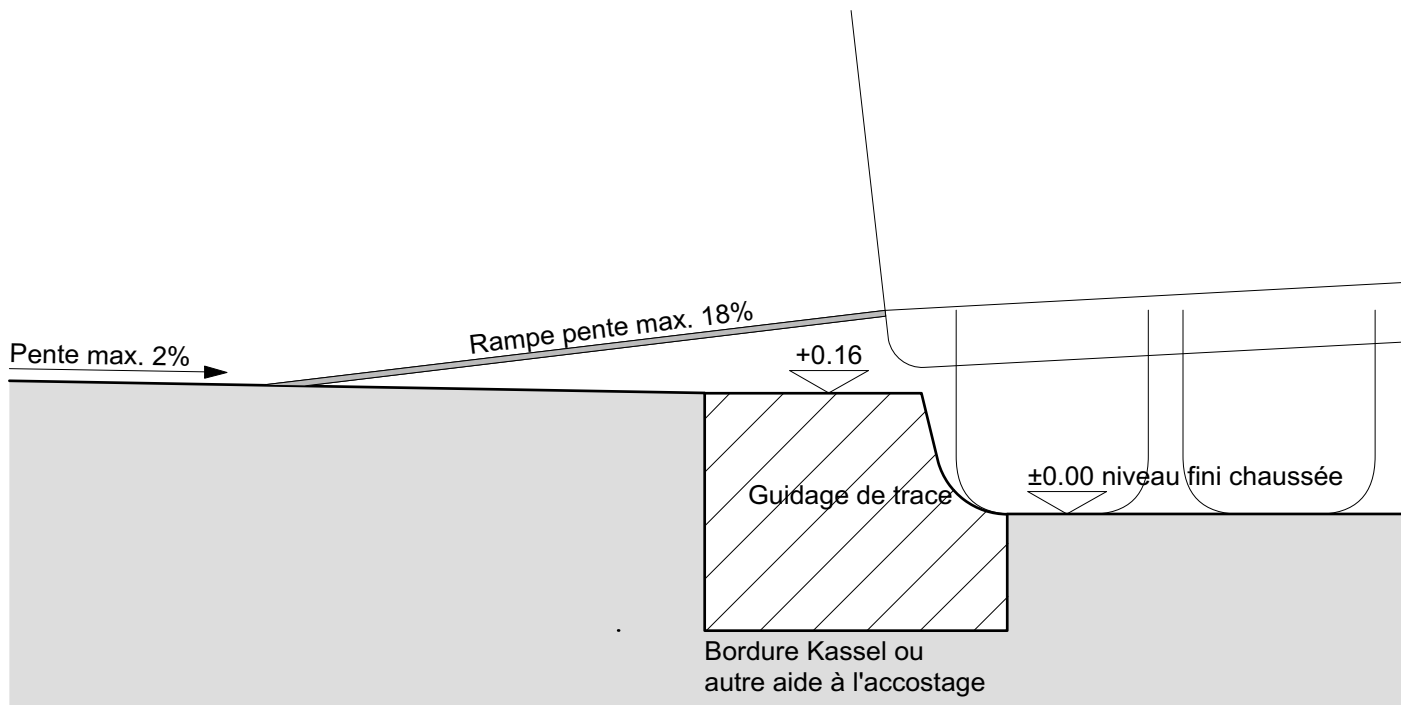
Hauteur: 0.16 m

Les personnes en fauteuil roulant accèdent au bus au moyen d'une rampe embarquée ou d'une rampe mobile.

Dans la cas de figure où le personnel fournit une assistance, la pente de la rampe ne doit pas excéder 18%, dans les autres cas: 12%

L'aire d'accès pour les fauteuils roulants doit être agrandie dans la mesure de l'empiètement de la rampe (en général 0.90 m)

Les bordures doivent de préférence être utilisables comme guidage de trace afin de permettre l'accostage précis et une largeur de fente minimale



Aire d'accès pour les fauteuils roulants

- librement praticable au droit de la 2^e porte
- largeur: 2.90 m
- longueur: 5.40 m

Exceptions (aire d'accès en cas d'espace insuffisant)

- A) Arrêt de bus au bord de la chaussée, largeur min. 2.30 m
- B) Ilot au milieu de la chaussée, largeur min. 2.60 m

Pente

- pente transversale: max 2% en direction de la bordure d'accostage
- pente longitudinale de préférence \leq 3%, max. 6%

Largeur de passage pour fauteuils roulants

- largeur min. 0.90 m, libre de tout obstacle
- en cas de risque de chute sur la chaussée: min 1.20 m

Champ d'attention tactilo-visuel pour malvoyants et aveugles

- au droit de la 1^{ère} porte, min. 0.90 m x 0.90 m, de préférence sur toute la largeur du trottoir
- Les bordures d'une hauteur supérieure à 0.20 m seront conçue dans une matière contrastante ou marquées au moyen d'une ligne blanche large de 0.15 m

Information des passagers

- Textes selon fiche A 511
- Information dynamique complétée de préférence par une information acoustique disponible par bouton poussoir. Emplacement: à proximité du champ d'attention tactilo-visuel pour handicapés de la vue

